Commune de DINOZE

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du lundi 12 Avril 2021 à 20 h 15

<u>Présents</u>: ADAM Catherine, ADAM Francis, ANTION Olivier, CHEVRIER Nathalie, COLOMBAIN Camille, DEFRANOUX André, DIDOT Marie, GRAND Stéphanie, GRANDMAIRE Anthony, GRANDMAIRE Wilfrid, GORNET Patricia, PERRIN Stéphanie, TOURNATORY Sandrine, VINCENT Patrice.

Absent excusé: Mr FREMIOT Jérémy

Le secrétaire de séance Madame GRAND Stéphanie

Sous la présidence de Mme Catherine ADAM, Maire

Le Conseil municipal réuni en session ordinaire,

ACCEPTE de conventionner avec le Centre de Gestion des Vosges et d'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette convention « gestion du dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissement sexistes » dans la fonction publique.

APPROUVE le rapport de gestion 2020 sur l'exercice 2019 du Conseil d'administration de la société SPL-Xdemat et donne acte à Mme le Maire de cette communication.

APPROUVE le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Trésorier, qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part et le compte Administratif 2020 pour la commune, identique au compte de gestion, ainsi qu'il suit :

COMMUNE:

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	
RESULTAT	149 645,31 €			150 043,50 €	
REPORTE	,			130 043,50 €	
OPERATIONS	159 053,74 €	518 165,51 €	608 247,85€	645 720,18 €	
TOTAL	308 699,05 €	518 165,51 €		795 763,68 €	
RESULTAT	209 466,46 €	210100,510	000 247,030		
CLOTURE	200,100			187 515,83 €	
RAR en Invest Dépenses : 0 €					

- ♦ SE PRONONCE sur l'affectation des résultats de clôture 2020 comme suit :
 - l'excédent d'investissement est reporté à la section d'investissement pour un montant de **209 466,46** € (R001)
 - l'excédent de fonctionnement est reporté à la section de fonctionnement pour un montant de **187 515,83** (R002).

Ces résultats de clôture 2020 sont reportés au budget primitif 2021.

- ◆ **DECIDE DE MAINTENIR** les taux des Taxes Directes locales de l'état 1259 ainsi qu'il suit :
- Taxe Foncière P.Bâti 36,60% (10,95% taux communal + 25,65% taux départemental 2020)
- Taxe Foncière Propriétés non Bâties de 16,48 %
- ♦ VOTE le budget primitif 2021 qui s'équilibre ainsi :

	COMMUNE
Section de FONCTIONNEMENT	563 171,45 €
Section d'INVESTISSEMENT	341 439,57 €

Le Secrétaire Stéphanie GRAND

Le Maire Catherine ADAM